

25 février 2025 : Le pouvoir et son exercice, réflexion d'après le Prince de Machiavel (2)

Nous avons parlé de Machiavel et de l'essentiel de sa pensée politique qui nous éloigne de la morale et du fait que le pouvoir puisse être autre chose qu'un objet à conquérir et à garder.

Il le démontre en se fondant sur l'histoire et sur la politique de son temps dans l'Italie du XVe siècle.

Avec cynisme si l'on veut, de façon réaliste certainement.

Machiavel a ainsi ouvert des portes sur l'usage d'un pouvoir qui s'incarne dans un homme ou sa famille.

Je vous propose quelques pistes qui en découleraient de façon tout aussi réaliste, mais seulement esquissées, et qui mériteraient des développements plus fournis, mieux argumentés sans doute, surtout plus nuancés.

Mais il ne s'agit pas d'écrire un livre.

Ce sont donc là des réflexions personnelles qui demanderaient effectivement discussion et contradiction si on s'attache à la lettre, mais je pense qu'elles touchent à quelque vérité têtue s'agissant de la solitude de l'homme exerçant un pouvoir.

Souligner cette solitude n'est pas chose très neuve, et bien des expériences ou des textes - dont certains très fameux - ont mis en scène une fonction existentielle, chez Shakespeare par exemple ou Corneille.

Ce n'est pas de cela dont il s'agit

J'ai essayé de cerner à grands traits et sous trois rubriques les conditions qui m'ont semblé faire corps avec le pouvoir comme si celui-ci en était constitué en tant qu'objet et qui en fixent l'enveloppe, par nature en quelque sorte.

Quelques pistes donc toujours actuelles et dont il faut ce soir discuter librement.

Là encore je me suis beaucoup inspiré de l'histoire telle que nous la connaissons par les auteurs. Beaucoup de traits convergent vers les mêmes résultats, en dépit de cas remarquables qui paraissent, et paraissent seulement, échapper à la règle générale.

On remarque – et pour finir – que M. donne des conseils pleins de savoir faire en sorte qu'on aurait l'impression qu'en faisant preuve de prudence ou d'attention, le Prince dont il parle pourrait s'émanciper des risques qui le menacent.

Les remarques que je vous présente sous forme de trois principes me semblent plus vraies, sinon plus exactes.

1- La réforme ne profite pas au réformateur ou principe des Gracques.

Qu'entend-t-on par réforme ? Une manière de satisfaire l'opinion ou de corriger un mode de fonctionnement de la société. Les cas sont légion. Mais dans le principe, tout gouvernement se trouve confronté à deux perspectives : celle d'avancer ou celle d'attendre. Les solutions sont infinies et dépendent des circonstances et des hommes. Mais nous dirons qu'un dirigeant qui rencontre toujours des occasions de marquer sa présence d'une façon ou d'une autre, de construire sa pyramide en quelque sorte, ne reste pas inactif au risque de déplaire ou d'échouer, ou de réussir, mais, et cela est curieux, toujours à son détriment.

Machiavel pose la question de la réforme dans le *Discours sur la Première décade* de Tite Live, au chapitre 37. Il s'agit d'un commentaire sur la tentative de Tiberius et Caius Gracchus, les Gracques, pour apporter une solution à deux problèmes devenus critiques dans la Rome républicaine du second siècle avant notre ère.

De quoi s'agissait-il ? Les conquêtes romaines du second siècle dans le bassin de la Méditerranée avaient augmenté de manière considérable les terres dévolues à l'Etat et normalement redistribuées au peuple romain. Au cours du siècle, ces terres (*Ager publicus*) furent plus ou moins distraites au profit de la noblesse représentée par le Sénat et exploitées sur d'immenses domaines non plus par des citoyens libres, mais par des esclaves alors en grand nombre. L'appauvrissement consécutif à cette captation, ajouté à l'exode vers Rome des citoyens-paysans ruinés peut être considéré comme le début de la crise politico-économique qui va durer cent cinquante ans entre – 150 et l'établissement du principat par Auguste. A cela s'ajoutait le sort réservé aux cités italiennes conquises par Rome et celui de ses habitants. Fallait-il étendre aux peuples d'Italie le droit de cité romain, générateur de droits ? Ainsi la paysannerie libre disparaissait et venait grossir les rangs des populations indigentes.

Les tribuns de la plèbe, **Tiberius et Caius Gracchus**, entre 133 et 123, entreprirent une réforme radicale par une redistribution des terres et l'extension du droit de cité aux peuples des cités de la péninsule. Les projets se heurtèrent aux intérêts des nobles au Sénat. Les deux frères périrent assassinés et les réformes renvoyées *sine die*.

Quelle leçon en tire Machiavel ?

La toute première est qu'« essayer dans une république de corriger un abus fortifié par le temps, et pour cela proposer une loi qui ait un effet rétroactif, c'est montrer peu de sagesse ; c'est accélérer les maux où l'abus déjà vous conduisait. En temporisant, ou les progrès du mal sont plus lents, ou bien il se consume de lui-même, avant d'arriver à son terme. » (Discours, I, xxxvii).

On reconnaît le penseur réaliste, puis passant de l'histoire ancienne à celle de son temps il reprend autrement sa conclusion à laquelle il donne un tour plus théorique cette fois, et adressée au Prince qui gouverne ; Pour ce qu'il appelle les principautés mixtes ou surtout celles nouvellement acquises par les armes ou la virtù :

« Il faut penser qu'il y a une chose à traiter ni plus pénible à réussir, plus douteuse, ni à manier plus dangereusement que de s'aventurer à introduire de nouvelles institutions car celui qui les introduit a pour ennemis tous ceux qui profitent de l'ordre ancien et n'a que des défenseurs bien tièdes en ceux qui en profiteraient à nouveau. »
(c. vi)

En conclusion on peut dire en citant M. :

« Pour les Etats héréditaires... il suffit de ne point transgresser ni enfreindre l'ordre des ancêtres, et pour le reste temporiser selon les cas... »

En définitive, le Prince, traduisons, le gouvernant, serait bien inspiré de ne pas toucher aux institutions ou aux habitudes des populations dont il a la charge.

Ce faisant M. est passé du cas des Gracques à celui du Prince, érigeant ainsi en principe universel ce qui ne serait qu'un cas particulier. Le fait est là, même si les raisons que l'on peut donner chaque fois que le principe s'applique sont diverses : souci d'équité, urgente nécessité sociale, idées nouvelles. Ces occasions s'exposent toujours à l'incompréhension des hommes à qui ces réformes devaient profiter et à l'opposition ou à l'indifférence des autres. **L'affaire donc se termine toujours au détriment du réformateur**, soit qu'il le paye de sa vie, soit que son successeur revienne à l'état antérieur, soit que les bénéfices dont il aurait pu estimer qu'il en aurait tiré profit pour lui ou sa famille lui échappent...

On le voit cette fragilité de la réforme et de celui qui la porte est une affaire de passage, moment où passant d'une situation à une autre, le danger de l'échec est le plus fort, c'est là qu'effectivement il loge. Il y faut une adresse que beaucoup n'ont pas. Ce principe en conséquence peut être considéré comme ayant un caractère universel, s'appliquant tout autant en régime démocratique et à tous régimes associés à une dictature militaire ou civile.

L'un des tout premiers principes de gouvernance est celui qui, dans une situation donnée et quand les conditions s'y prêtent, conduit à engager un processus de transformation jugée nécessaire sans qu'il soit besoin de recourir aux armes. Ce qu'est la réforme. Que ce train de mesures ou de changements ou encore de transformations profondes soit radical ou mesuré, d'exécution lente ou soudaine, elle est en général source pour le gouvernement qui le met en route ou le chef qui la porte dans son programme d'application ou ses promesses électorales en démocratie, en général donc, elle est source d'un désordre tel dans l'Etat que le nom auquel l'initiative est attribuée, est assuré de ne jamais en bénéficier comme bienfaiteur ou tout autre chose, avec le résultat qu'il serait en droit d'en attendre par certitude ou par ambition. Car la réforme ne profite pas au réformateur.

Ce principe ne doit pas quitter l'esprit de qui, parvenu au plus haut, irait à considérer l'œuvre entreprise et aboutie au moins partiellement, comme l'aboutissement de son pouvoir, associé à une reconnaissance susceptible d'en faire durer ou prolonger l'exercice, soit en cas de renoncement au pouvoir, d'en être définitivement crédité avec la gratitude des générations à venir, une durée de ce qu'on appelle pompeusement l'Histoire.

Il n'en est rien, car de tous côtés se lèvent les vents contraires qui n'ont de cesse de ruiner la réforme et son promoteur pour des raisons qui restent à expliquer, mais qui aboutissent ou, du moins, inspirent une morale de gouvernement qui, sans empêcher les choses, peut militer pour en détruire l'auteur ou l'instigateur, sinon les effets.

Ces effets dont au moins les traces demeurent (ce qui est une incontestable avancée), d'autres, les suivants, savent en retirer le profit et en assimiler le bénéfice sans en avoir connu les troubles ; le « roi » en effet est toujours remplacé et ne meurt jamais.

Nous dirons qu'un homme de pouvoir averti, et désirant conserver une position durable, doit éviter de se lancer dans des voies aussi hasardeuses. Le principe de Machiavel ressort de ses observations dans l'Italie du XVI^e siècle, ses conseils donnés au prince d'Urbino et en se fondant sur César Borgia, mais il est possible de l'étendre à tous temps et à toute forme de gouvernement.

Le passé fourmille d'exemples.

Sans remonter à l'Egypte ancienne et à la révolution religieuse d'Aménophis IV, s'émancipant des prêtres d'Ammon, ni à Moïse, réformateur, sauveur et législateur du peuple Hébreu, qui ne pu entrer en terre Promise, ni à César, réformateur de la république vacillante et qui mourut assassiné par les tenants de la tradition. Plus près encore, voilà le tsar Alexandre II qui entreprit de libérer le paysan russe alors soumis à l'esclavage, qui tomba sous les balles des conspirateurs ; voilà encore, Valéry Giscard d'Estaing qui fit aboutir deux réforme attendues : celle mettant fin au monopole de l'ORTF, l'autre, loi Simone Weil sur l'interruption de grossesse. Ces progrès auraient du emporter l'adhésion générale, il n'en fut rien ; Que dire de Churchill remercié par l'électeur après cinq ans de bons et loyaux services, de Lincoln assassiné, et de bien d'autres...

Ce qui signifie que les forces du progrès qui paraissent faire avancer les choses n'enrayent jamais la loi du genre selon laquelle la réforme, et, entendons par là la victoire sur la fatalité, ne profite pas à celui qui en est le premier artisan.

Qu'en conclure ? Sinon que le changement, tel qu'on le repère dans sa forme la plus triviale des programmes électoraux, n'est pas et ne peut être un vrai argument de pouvoir, et suffisant, pour permettre au dirigeant qui le met en œuvre de se maintenir dans son pouvoir.

- La première conclusion est que réformer un régime ou une situation est toujours une opération très risquée, comme le rappelle Machiavel.
- Il s'ensuit que le dirigeant habile qui veut durer, lui ou son clan, son parti, son successeur, doit éviter de se lancer dans cette voie, mais il doit adapter son projet au contexte, il doit jouer des forces antagonistes de façon à les annuler.
- Seul le peuple, le mouvement de la masse est susceptible de faire changer les choses, de loin en loin comme on le sait, par révolution souvent.
- Mais encore, les dirigeants qui en ressortent ne peuvent s'imposer que par force ou flatterie, démagogie, et c'est encore une conclusion de Machiavel. Mais ces dirigeants qui forcément se lancent dans les réformes ou les changements attendu, se trouvent

dépassés à leur tour et enfin rejetés par la conjonction des oppositions et des ambitions.

En matière d'exercice du pouvoir tout dirigeant avisé doit se prémunir contre les idées souvent brillantes, quelquefois utiles, que sont les idées de réforme que l'on rencontre dans les programmes électoraux. Il serait toujours temps d'attendre, mais encore en usant de prudence et de finesse, car l'inattention du pouvoir à corriger les trajectoires sans brusquer le bateau, ne peut que susciter dans l'urgence de nouveaux réformateurs qui tomberont dans les mêmes effets : pensons à Turgot, à Gorbatchev...

2- Le principe de Thomas Beckett. Le pouvoir du prince a, par nature, la capacité de l'isoler :

Voilà ce qui est dit par M :

Quand tu vois un ministre penser plus à soi qu'à toi (il adresse ce conseil au prince) et qu'en tous ses maneiements et affaires il regarde à son profit, ce ministre ne vaudra jamais rien et tu ne dois point t'y fier ; car celui qui gouverne et tient en sa main tout l'Etat d'un prince ne doit jamais penser à soi, mais toujours à son maître, et jamais entretenir le prince de chose qui ne touche pas ses affaires. Et, d'autre part, le prince, pour maintenir son ministre en ce bon chemin, doit penser à lui, l'honorer et l'enrichir, le faire son obligé, et qu'il voie qu'il ne peut subsister sans lui... (Le prince, c. xxii)

C'est pour avoir ignoré ce principe que, dans une situation inversée, le roi Henri II d'Angleterre eut à se heurter à son ami et ministre (chancelier), Thomas Beckett. Pour nous dirons que le prince doit se prémunir contre son entourage.

Rappelons l'épisode : Homme de peu élevé par la grâce du prince, devenue chancelier et intime du roi Henri II, Thomas une fois élu à la plus haute fonction religieuse du pays comme archevêque de Canterbury (1162), épousa entièrement la cause de sa nouvelle fonction qu'il considérait comme plus haute que celle du roi, puisque venant de Dieu par l'intermédiaire de l'Eglise.

Le sujet de dissension se trouvait dans la prétention réciproque d'avoir la main sur l'élection des évêques et sur la justice criminelle (*Constitutions de Clarendon*). Une première crise conduisit Thomas à fuir en France et à demander l'arbitrage du pape, et enfin à l'apaisement apparent de la question. Une seconde crise, une fois Thomas rentré en Angleterre, opposa celui-ci à deux évêques qui en appelèrent au roi. Sur le point d'être arrêté Thomas fut assassiné dans sa cathédrale en 1170.

Pour en revenir à Machiavel on peut estimer que Thomas a considéré la « cause de Dieu », entendons par là, celle de l'Eglise, supérieure à celle du roi, pour en faire sa propre cause.

Ce cas est assez exceptionnel pour être l'aboutissement d'une opposition imprévisible – en raison de la carrière de Thomas dont le roi était le bienfaiteur – et frontale dans la mesure où

la fonction de l'un se mit à passer la fonction de l'autre dans le cadre d'une société donnée. Le cas est exceptionnel, mais il existe quand le ministre se met en demeure de supplanter le maître : par exemple Concini sous Louis XIII ou Séjan sous Tibère

M. vise à plus de prosaïsme quand il rappelle qu'il faut se méfier des ministres, et pour ça les désarmer en leur offrant fonctions, cadeaux, places et le reste. Les cas de ministres ainsi traités sont nombreux. Dans l'Antiquité tardive, l'aveu de l'empereur Dioclétien est à ce titre remarquable :

Il arrive souvent, disait-il, que l'intérêt de quatre ou cinq ministre les porte à se concerter pour tromper leur maître ! Séparé du genre humain par son rang élevé, la vérité ne peut trouver accès auprès de lui. Il est réduit à voir par les yeux de ses courtisans ; rien n'arrive jusqu'à lui que défiguré par eux. Le souverain confère les dignités les plus importantes au vice et à la faiblesse ; il écarte le talent et la vertu. C'est par ces indignes moyens que les princes les meilleurs et les plus sages sont vendus à la corruption vénale de leurs flatteurs (Gibbon, p. 288)

Le principe de Thomas Becket équivaut à rappeler que le Prince doit se garder de son entourage le plus proche, famille, amitiés, compagnons divers, domestiques ou encore hommes élevés par sa grâce seule, comme Colbert avec Louis XIV.

Nous en trouvons une illustration chez nous, en France, et tout récemment. On note qu'il est particulièrement applicable au régime semi présidentiel, cher aux constitutionnalistes, issu des institutions actuelles, car en régime parlementaire pur, régime d'assemblée, il est moins actif, mais jamais totalement absent. Notre histoire de France, depuis l'élection du président au suffrage universel, a versé par effet gravitationnel dans un régime autoritaire, en voie d'accentuation entre 1962 et 2024, rétablissant une forme monarchique du pouvoir dans lequel on voit que la remarque désabusée de Dioclétien trouve sa parfaite illustration : premier cercle et cécité princière.

Ce type d'évolution en cent cinquante ans de république, et de république parlementaire, montre à quel point la tendance naturelle d'une façon de gouverner un pays ne change jamais. Voilà ce qu'en dit Machiavel qui déplore le manque de lucidité des souverains de son époque, et des souverains en général:

Ainsi, il est facile, par une étude exacte et bien réfléchie du passé, de prévoir dans une république ce qui doit arriver, et alors il faut ou se servir des moyens mis en usage par les anciens, ou, n'en trouvant pas d'usités, en imaginer de nouveaux, d'après la ressemblance des événements. Mais cette étude est négligée de la plupart des lecteurs, ou bien est au-dessus de leur intelligence ; si quelqu'un d'eux est capable de tirer de pareille conclusions, elles sont toujours ignorées de ceux qui gouvernent, et par là on voit revenir en tous temps les mêmes maux et les mêmes révolutions (Discours, I, 39)

Que le général de Gaulle et Michel Debré qui ont créé la monarchie républicaine en s'appuyant sur l'onction d'un suffrage universel n'ont-ils pas médité cet avertissement !

Le régime des favoris ne changeant pas, favoris imposés par la circonstance ou choisi par le Prince, étouffé par sa solitude, leurs ambitions ne changeant pas, leurs manœuvres aboutissent soit à l'élimination, l'archevêque de Canterbury, soit à la substitution du ministre à son chef (cas tout proches : Nicolas Sarkozy pour Jacques Chirac et Emmanuel Macron pour François Hollande). Le prince attentif doit faire preuve de prudence dans le choix des hommes de son entourage. François Mitterrand qui a médité Machiavel a été maître en la matière ; l'échec de Michel Rocard montre que le danger était identifié. Mais on le voit il existe toujours un conseiller ou un proche pour venir contester le pouvoir du Prince.

Venons-en au troisième point.

*

Le principe de Robespierre. Le pouvoir étendant son influence par la guerre ou toute autre façon est destiné à échouer.

Au sujet de la conquête et donc de la guerre, Machiavel écrivait, estimant que l'opération pouvait réussir au prix d'une logique implacable :

Quand les pays qui s'acquièrent... sont accoutumés à vivre sous leurs lois et en liberté, il ya trois manières de s'y maintenir : la première est de les détruire, l'autre d'y aller demeurer en personne, le troisième de le laisser vivre selon leurs lois en y levant un tribut et en établissant un gouvernement oligarchique (Le prince, c.5)

Ce à quoi Robespierre, deux siècles après, dans son discours sur la guerre du 2 janvier 1792, opposait un tout autre argument :

La plus extravagante idée qui puisse naître est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés, et le premier conseil que donnerait la nature et la prudence est de les repousser comme des ennemis.

Dans ce dernier cas on connaît la suite. Robespierre, seul ou presque à s'opposer à l'entrée en guerre contre l'Autriche ne fut pas suivi par l'Assemblée alors sous influence des Girondins. Ainsi s'ouvrit la grande période des conflits dont l'Europe fut le théâtre de 1792 à 1815, mais la France en étant l'artisan. A la fin de l'Empire, et à l'heure du retour de Louis XVIII, le bilan territorial est finalement décevant. Ainsi s'illustrerait l'avertissement de Robespierre. La conquête des territoires étrangers est toujours vouée à l'échec peut on dire en simplifiant. La conclusion de M. ne vaudrait qu'un temps, puis s'effacerait pour laisser la place au réalisme et à la clairvoyance invoqués par Robespierre.

Le principe de Robespierre est-il pertinent ? Certainement si on se souvient de la tentative avortée de Napoléon III d'installer son candidat comme empereur du Mexique ou encore, et plus subtilement, comme le premier Reich s'est emparé de l'Alsace- Lorraine en 1870, pour la reperdre, la regagner et la reperdre. Sans remonter trop haut, l'histoire contemporaine est attachée à ce principe que le gouvernant ou ses successeurs voient leurs efforts rendus inutiles en dépit des intentions toujours jugées ambiguës des conquérants.

La colonisation en est l'exemple type puisque de cette annexion des territoires de continents lointains commencée au XV^e siècle et presque achevée de nos jours, que reste-t-il quand la vague se retire ?

Inutile de revenir sur le déroulement des faits, mais que reste-t-il de l'empire espagnol, français ou anglais qui puisse être considéré comme un succès ? Pour la France, une illusion souvent, celle de se nommer comme peuple libérateur, se prévaloir d'avoir éclairé et d'éclairer encore la terre de la lumière des idées. Curieusement on retrouve encore l'argument enkysté dans le roman national.

La conquête dont parle Robespierre se double d'une justification ou prospère l'instinct de supériorité qui est celle de la jeunesse révolutionnaire en face de la vieille Europe des rois. Il n'y a pas lieu de s'étendre mais on voit que les conseils éclairés de Voltaire ou de Diderot à Catherine de Russie n'ont pas résisté au mouvement bolchevik et au réveil de la conscience russe en face de l'envahisseur : chevaliers Teutoniques, Napoléon, divisions hitlériennes, Europe libérale et idéologique.

Le principe de Robespierre s'impose toujours : Les peuples n'aiment pas les missionnaires armés ; soit ils les rejettent soit, une fois vaincus, leur capacité de résistance est infinie pour faire échouer les intentions du vainqueur. Toute la décolonisation de l'Indochine à l'Algérie en est la démonstration et la Nouvelle Calédonie de 2024 en offrira un nouvel épisode.

Le Prince au pouvoir se gardera par conséquent de conduire une politique de conquête.

Ce n'est qu'un vœu pieux, tant la pression impose trop souvent l'intervention extérieure, comme le montre l'histoire américaine depuis soixante ans de la Corée au Vietnam, de l'Irak à l'Afghanistan. Avec quel profit ? La question est aujourd'hui plus qu'hier d'une brûlante actualité. Le retrait annoncé depuis Barack Obama, Joe Biden, Donald Trump est aussi une sorte sagesse couteuse dans le courant ininterrompu de la roue de l'Histoire.
